

BILAN D'ACTIVITES

ACTION	Convention territoriale d'IGNY
<p>La convention territoriale D' IGNUY concerne le territoire de la commune d'IGNY. Il a pour ambition de prévenir le processus de ségrégation urbaine et sociale. Elle est élaborée et signée avec le Conseil Général, la ville et la CAPS.</p> <p>L'objet de la présente convention, consiste pour la commune d'IGNY et la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay à la mise en œuvre d'un programme de développement social et urbain à l'échelle des quartiers concernés.</p> <p>La loi d'orientation du 1er août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine relative aux CUCS 2007/2009 donne le cadre dans lequel s'inscriront les grands projets urbains.</p> <p>Le Conseil Général au titre de la prévention et de la solidarité urbaine, dans le cadre de la politique de la ville propose de contractualiser avec des communes en prévention (+ de 20% de logements sociaux et + de 5000 habitants).</p> <p>Le CUCS vise à lutter contre les processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes. L'enjeu central de la politique de la ville se traduit par l'identification de territoires prioritaires qui se trouvent inscrits dans les processus de dévalorisation de la dynamique d'agglomération.</p> <p>L'action publique au profit de ces territoires suppose une double échelle d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ A l'échelle de l'agglomération pour inverser les mécanismes produits par la dynamique d'agglomération qui génèrent ou confortent les processus de cette dévalorisation ;➤ A une échelle plus rapprochée, pour transformer les conditions de vie quotidienne dans le but de reconstruire sur la durée une attractivité renouvelée de ces territoires. <p>Le Conseil Général appuie son intervention sur une programmation d'investissements en prenant en compte l'ensemble des préoccupations sociales et économiques et également en matière d'habitat.</p>	
OBJECTIFS	
<ul style="list-style-type: none">➤ Favoriser l'accès à l'emploi et développer l'activité.➤ Améliorer l'habitat et le cadre de vie.➤ Animation et services aux habitants	
DETAIL DE L'ACTION	
<p>Toutes les actions s'inscrivent dans une programmation stratégique en vue de consolider une transformation sociale et durable des quartiers et de la ville → une maîtrise d'ouvrage politique nécessairement collective:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ D'une part: une instance de pilotage stratégique, piloté par le maire.➤ Et d'autre part: une équipe technique de direction de projet	
CALENDRIER DE REALISATION	
<p><u>Phase 1 Le diagnostic d'octobre 2007 à Mars 2008</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le diagnostic est un état des lieux qui prend en compte tous les éléments d'un territoire en relevant les points forts, les points faibles et les dysfonctionnements.➤ Il est préalable à la définition d'une stratégie à partir de laquelle s'élaborera le futur programme opérationnel.➤ Le diagnostic doit permettre aux futurs signataires d'avoir une connaissance partagée du Territoire et de préciser les priorités d'une intervention concertée. <p><u>Phase 2 le Bilan janvier 2007 à avril 2008</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le nombre d'actions réalisées et dans quels thèmes, la population bénéficiaire (type de lieu, d'habitat). Le bilan doit être effectué par les services porteurs de projet et cela sur la période	

contractualisée.

Phase 3 les orientations Avril 2008 à Juin 2008

- Les orientations et les objectifs opérationnels dans les 3 thématiques citées ci-dessus.